

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: (10): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 10 (1879.)

Nouveau matériel de l'artillerie de campagne suisse.

Lorsqu'en 1871 la Suisse transforma son matériel d'artillerie de campagne, la pièce adoptée, notre 8,4 cm. bronze actuel, due en grande partie aux travaux de M. le colonel Bleuler, pouvait être mise au premier rang de celles qui existaient alors dans l'Europe entière. Sa vitesse initiale comparativement très grande, la construction ingénieuse de ses projectiles, de son shrapnel en particulier, la précision et la portée de son tir la mettaient bien au-dessus des pièces de campagne françaises, italiennes, autrichiennes et même allemandes. Grâce à l'emploi général du fer dans leur agencement, les voitures de nouvelle ordonnance, les affûts surtout, présentaient également une supériorité marquée sur les matériels étrangers.

De grands progrès ont été accomplis dès lors par nos puissants voisins. Après la guerre de 1870, les Français, qui avaient eu trop de preuves de l'immense infériorité de leurs bouches à feu, se mirent en devoir de les remplacer. Après avoir passé par une phase qu'on pourrait appeler transitoire, celle des canons Reffye de 5 et de 7, la transformation de leur matériel est devenue complète par l'adoption définitive des canons de 95, 90 et 80 mm. en acier, frettés, répondant à toutes les exigences actuelles. L'Allemagne, de son côté, adopta en 1873 deux nouvelles pièces de campagne, de construction Krupp, un 8 et un 9 cm. qui, peut-être, occupent encore le premier rang. En Autriche, le général Uchatius parvint, après une longue série d'expériences, à construire en 1875 des pièces de *bronze-acier* qui composent aujourd'hui l'armement de toute l'artillerie. Enfin l'Italie possède deux pièces, une de 7,5 cm. en bronze et une de 8,7 cm. acier fretté Krupp, qui mettent son artillerie de campagne à la hauteur de celles que nous venons d'énumérer.

Il résulte de ces perfectionnements successifs que notre pièce de 8 cm., autrefois la première, est descendue au dernier rang. Notre commission d'artillerie n'a pas attendu à maintenant pour se préoccuper de cet état de choses. Depuis plusieurs années, de nombreuses expériences avaient été faites, mais les résultats n'en étaient guère connus que des initiés. Aujourd'hui on a jugé bon de leur donner une publicité plus étendue, et une récente circulaire de l'instructeur en chef de l'artillerie, M. le colonel Bleuler, fournit sur l'état actuel la question des renseignements précieux.

Pour arriver à un remplacement successif de notre matériel d'artillerie de campagne, on procédera de la manière suivante :

Les bouches à feu de 8,4 cm. en bronze mises hors d'usage, et la munition tirée, seront remplacées par un 8,4 cm. nouveau modèle tout à fait à la hauteur des matériels étrangers. Après de nombreux essais, la commission d'artillerie s'est prononcée pour l'adoption d'une bouche à feu de 8,4 cm. en acier, frettée, système Krupp, avec